

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Ville de Lallaing
Convocation du 12 mars 2018
Séance du 16 mars 2018 à 17h30 Salle des mariages
Présidence de Monsieur Jean-Paul Fontaine,
Maire, Président du CCAS
7 Membres en exercice



PUBLIEE LE

Présents : M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Françoise MAES, Mme Laurence WASSON, Mme Paule NICOLE, M. Joël LENGLIN, Mme Christine DEGRYSE.

Absent Excusé : M. Jean-Claude HUMETZ

Procuration : M. Jean-Claude HUMETZ donne pouvoir à Mme Françoise MAES.

Nombre de votants : 07
Pour : 06
Contre : 00
Abstentions : 01

N°	2018	02	01
----	------	----	----

COMPTE DE GESTION 2017 - CCAS

Du Conseil d'Administration du CCAS concernant l'approbation du COMPTE DE GESTION 2017 du CCAS dressé par Monsieur DOSIMONT, Receveur-Percepteur du Trésor Public

Le Conseil d'Administration du CCAS,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a remis dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'ensemble du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

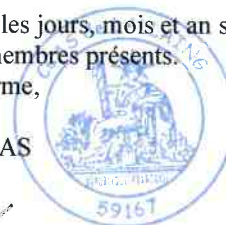
- Déclare que le compte gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

- Demande à la juridiction financière pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger : néant

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents. 1/6
Pour extrait certifié conforme,

La Vice-Présidente du CCAS

Madame Françoise MAES



Séance du 16 mars 2018

L'an 2018, le 16 mars, le Conseil d'Administration du CCAS de Lallaing, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FONTAINE.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
7	6	6
		Pour : 5
		Contre : 0
		Abstentions : 1

Etaient présents :

Mr FONTAINE Jean-Paul, Mme MAES Françoise, Mme WASSON Laurence, Mme PAULE Nicole, Mr LENGLIN Joël, Mme DEGRYSE Christine

Procurations(s) :

Mr HUMETZ Jean-Laude donne procuration à Mme MAES Françoise

Etai(en)t absent(s) :

Etai(en)t excusé(s) :

Mr HUMETZ Jean-Claude



Date de la convocation
12 mars 2018

Date d'affichage
12 mars 2018

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

22 mars 2018

A été nommé(e) **secrétaire de séance :** Mme MAES Françoise

et publication du

29 mars 2018

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de M. le Président (il est précisé que M. le Président, Maire de la Commune, a quitté la salle lors du vote), après la présentation du Compte Administratif 2017 par Mme MAES Françoise, Adjointe aux affaires sociales,

après avoir entendu et approuvé le Compte de Gestion de l'exercice 2017

vote le Compte Administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	246 876,64
	Réalisé :	7 424,46
	Reste à réaliser :	14 106,74
Recettes	Prévu :	246 876,64
	Réalisé :	246 874,12
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	449 221,01
	Réalisé :	312 560,33
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	449 221,01
	Réalisé :	375 762,33
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	239 449,66
Fonctionnement :	63 202,00
Résultat global :	302 651,66

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Lallaing

La Vice- Présidente Mme MAES Françoise



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Ville de Lallaing
Convocation du 12 mars 2018
Séance du 16 mars 2018 à 17h30 Salle des mariages
Présidence de Monsieur Jean-Paul Fontaine,
Maire, Président du CCAS
7 Membres en exercice



PUBLIEE LE

Présents : M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Françoise MAES, Mme Laurence WASSON, Mme Paule NICOLE, M. Joël LENGLIN, Mme Christine DEGRYSE.

Absent Excusé : M. Jean-Claude HUMETZ

Procuration : M. Jean-Claude HUMETZ donne pouvoir à Mme Françoise MAES.

Nombre de votants : 07
Pour : 06
Contre : 00
Abstentions : 01

N°	2018	02	03
----	------	----	----

AFFECTATION DES RESULTATS 2017

Vu le vote du Compte Administratif 2017 et du Compte de Gestion 2017 du CCAS ;

Vu la clôture du budget annexe Foyer Logement les Bleuets ;

Vu le transfert des comptes et reprise du résultat du Foyer logement par le budget principal CCAS de LALLAING

Vu la régularisation des comptes de stocks inscrits à tort sur le budget Foyer Logement les Bleuets

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	38 230,99€
- un excédent reporté :	24 971,01€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	63 202,00€
- un excédent d'investissement de :	2 241,10€
- un excédent reporté :	237 208,56€
- une régularisation des comptes de stocks inscrits à tort sur le budget Foyer Logement Les Bleuets, repris sur le budget du C.C.A.S en 2016, à annuler sur les résultats 2017	-6 881,86€
- un déficit des restes à réaliser de :	14 106,74€
Soit un excédent de financement de :	232 567,80€

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCEDENT	63 202,00€
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0,00€
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	63 202,00€
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	232 567,80€



Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

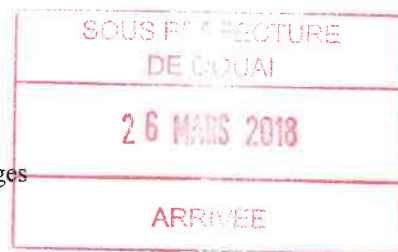
La Vice-Présidente du CCAS

Madame Françoise MAES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Ville de Lallaing
Convocation du 12 mars 2018
Séance du 16 mars 2018 à 17h30 Salle des mariages
Présidence de Monsieur Jean-Paul Fontaine,
Maire, Président du CCAS
7 Membres en exercice



PUBLIEE LE

Présents : M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Françoise MAES, Mme Laurence WASSON, Mme Paule NICOLE, M. Joël LENGLIN, Mme Christine DEGRYSE.

Absent Excusé : M. Jean-Claude HUMETZ

Procuration : M. Jean-Claude HUMETZ donne pouvoir à Mme Françoise MAES.

Nombre de votants : 07
Pour : 06
Contre : 00
Abstentions : 01

N°	2018	02	04
----	------	----	----

BUDGET PRIMITIF CCAS 2018

Après avoir étudié le budget primitif 2018 du CCAS, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

DECIDE le vote du budget primitif du CCAS 2018 qui lui est présenté et arrêté comme suit la balance des comptes

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 454 152,00 €
- Recettes : 454 152,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses : 244 451,06 €
- Recettes : 244 451,06 €

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

La Vice-Présidente du CCAS

Madame Françoise MAES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Ville de Lallaing
Convocation du 12 mars 2018
Séance du 16 mars 2018 à 17h30 Salle des mariages
Présidence de Monsieur Jean-Paul Fontaine,
Maire, Président du CCAS
7 Membres en exercice



PUBLIEE LE

Présents : M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Françoise MAES, Mme Laurence WASSON, Mme Paule NICOLE, M. Joël LENGLIN, Mme Christine DEGRYSE.

Absent(s) Excusé(s) : M. Jean-Claude HUMETZ

Procurat(s) : M. Jean-Claude HUMETZ donne pouvoir à Mme Françoise MAES.

Nombre de votants : 07
Pour : 07
Contre : 00
Abstentions : 00

N°	2018	02	05
----	------	----	----

TARIFICATION DU SERVICE LESSIVE 2018

Monsieur le Président propose aux Membres du Conseil d'Administration de ne pas augmenter le tarif forfaitaire et mensuel du Service Lessive, selon les revenus 2016.

Après examen, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

DECIDE d'appliquer les barèmes de participation en n'augmentant pas les forfaits sur l'année 2018, soit :

- 1^{ère} tranche : moins de 880 € par mois : 15€00 le forfait
- 2^{ème} tranche : de 881 € à 1136 € : 16€87 le forfait
- 3^{ème} tranche : de 1137 € à 1436 € : 20€59 le forfait
- 4^{ème} tranche : plus de 1436 € : 31€67 le forfait
- Le prix des grosses pièces est fixé à : 3€72 la pièce.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

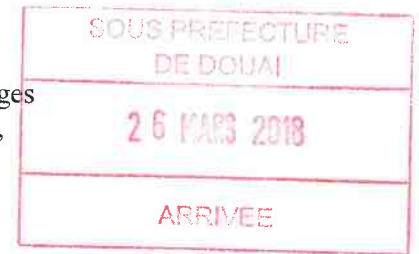
La Vice-Présidente du CCAS

Madame Françoise MAES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Ville de Lallaing
Convocation du 12 mars 2018
Séance du 16 mars 2018 à 17h30 Salle des mariages
Présidence de Monsieur Jean-Paul Fontaine,
Maire, Président du CCAS
7 Membres en exercice



PUBLIEE LE

Présents : M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Françoise MAES, Mme Laurence WASSON, Mme Paule NICOLE, M. Joël LENGLIN, Mme Christine DEGRYSE.

Absent Excusé : M. Jean-Claude HUMETZ

Procuration : M. Jean-Claude HUMETZ donne pouvoir à Mme Françoise MAES.

Nombre de votants : 07
Pour : 07
Contre : 00
Abstentions : 00

N°	2018	02	06
----	------	----	----

CONVENTION CCAS ET ANCV

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil d'Administration l'objet de la convention qui est de définir les engagements respectifs du CCAS et de l'Agence Nationale des Chèques Vacances visant à mettre en œuvre le programme Seniors en Vacances de l'ANCV.

Il précise que la convention prend effet à compter du 01/01/2018 jusqu'au 31/12/2018 et qu'elle s'applique aux voyages proposés dans le cadre du programme Seniors en Vacances de l'année 2018.
Le Conseil d'administration,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de partenariat qui lui est présenté entre le CCAS de Lallaing et l'ANCV dont le siège social est situé 36 boulevard Henri BERGSON 95021 SARCELLES CEDEX,

AUTORISE la signature de ladite convention proposant des séjours dans le cadre du programme Seniors en Vacances débutant entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2018.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

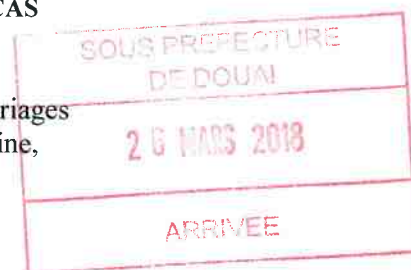
La Vice-Présidente du CCAS

Madame Françoise MAES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Ville de Lallaing
Convocation du 12 mars 2018
Séance du 16 mars 2018 à 17h30 Salle des mariages
Présidence de Monsieur Jean-Paul Fontaine,
Maire, Président du CCAS
7 Membres en exercice



PUBLIEE LE

Présents : M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Françoise MAES, Mme Laurence WASSON, Mme Paule NICOLE, M. Joël LENGLIN, Mme Christine DEGRYSE.

Absent Excusé : M. Jean-Claude HUMETZ

Procuration : M. Jean-Claude HUMETZ donne pouvoir à Mme Françoise MAES.

Nombre de votants : 07
Pour : 07
Contre : 00
Abstentions : 00

N°	2018	02	07
----	------	----	----

REACTUALISATION DES REGIES D'AVANCES ET DE RECETTES

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu la nécessité de réactualiser certaines régies de recettes et d'avances ;

Vu l'avis conforme du Comptable public assignataire en date du 12 mars 2018.

REGIE (Recettes et Avances)	ENCAISSE AUTORISEE	PERIODICITE DE VERSEMENT	CAUTIONNEMENT	INDEMNITE	FONDS DE CAISSE
R : Dons et quête	200 €	Mensuelle	Néant	110 €	00 €
R : Lessive	350 €	Mensuelle	Néant	110 €	00 €
A : Chèque service	18 200 €	Mensuelle	3 800 €	320 €	00 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DECIDE de réactualiser les régies d'avances et de recettes et autorise Monsieur le Président à prendre les arrêtés de nomination des régisseurs titulaires et suppléants desdites régies.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
La Vice-Présidente du CCAS

Madame Françoise MAES



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Ville de Lallaing
Convocation du 12 mars 2018
Séance du 16 mars 2018 à 17h30 Salle des mariages
Présidence de Monsieur Jean-Paul Fontaine,
Maire, Président du CCAS
7 Membres en exercice



PUBLIEE LE

Présents : M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Françoise MAES, Mme Laurence WASSON, Mme Paule NICOLE, M. Joël LENGLIN, Mme Christine DEGRYSE.

Absent Excusé : M. Jean-Claude HUMETZ

Procuration : M. Jean-Claude HUMETZ donne pouvoir à Mme Françoise MAES.

**Nombre de votants : 07
Pour : 06
Contre : 00
Abstentions : 01**

N°	2018	02	08
----	------	----	----

CREATION D'UN SERVICE DE PORTAGE DE REPAS

Monsieur Le Président souhaite mettre en place un service de portage de repas à domicile.

Article I – PRESENTATION DU SERVICE

Le service de portage de repas à domicile des Personnes Âgées et/ou à mobilité réduite sera géré par le Centre Communal d'Action Sociale de Lallaing.

Ce service, qui s'inscrit dans le cadre de la politique municipale de maintien à domicile des Personnes Âgées et/ou à mobilité réduite, a pour vocation : de porter à domicile un repas en liaison froide, chaque jour ouvrable (du lundi au vendredi), à toute Personnes Âgées et/ou à mobilité réduite (incapacité de cuisiner en raison de problèmes de santé physique ou psychique).

Article II – CONDITIONS D'ADMISSION

Les personnes devront remplir un dossier de demande de livraison de repas.

MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Les repas sont préparés par un prestataire. La livraison sera effectuée par un agent communal en liaison froide dans des barquettes spécialement prévues à cet effet.

Les livraisons ont lieu chaque matin du lundi au vendredi sauf jours fériés ou fermeture du service, entre 9h00 et 12h00 mais avec la possibilité de commander 7 repas. Pour des raisons climatiques ou nécessité de service, le portage des repas pourra être annulé ou reporté.

Le repas ne sera pas livré si l'intéressé ne se trouve pas à son domicile lors de la distribution. Pour des raisons d'hygiène et de sécurité alimentaire, les repas ne peuvent, en aucun cas, être déposés à l'extérieur du domicile, dans un panier ou une glacière, même placés dans une véranda, ni conservés au CCAS.

Les bénéficiaires du service de portage de repas à domicile doivent s'inscrire pour une, deux, trois, quatre, cinq, six ou 7 journées fixes.

Le CCAS ne peut être tenu responsable en cas de mauvaise conservation des aliments après livraison.

Article III – PARTICIPATION FINANCIERE

Le prix du repas est facturé à **7 euros**. Il comprend le repas, le transport et les charges de personnels inhérents à ce service.

Il est fixé par délibération du Conseil d'Administration.

Un règlement intérieur sera transmis à chaque personne bénéficiant de ce service.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

La Vice-Présidente du CCAS

Madame Françoise MAES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Ville de Lallaing
Convocation du 12 mars 2018
Séance du 16 mars 2018 à 17h30 Salle des mariages
Présidence de Monsieur Jean-Paul Fontaine,
Maire, Président du CCAS
7 Membres en exercice



PUBLIEE LE

Présents : M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Françoise MAES, Mme Laurence WASSON, Mme Paule NICOLE, M. Joël LENGLIN, Mme Christine DEGRYSE.

Absent Excusé : M. Jean-Claude HUMETZ

Procuration : M. Jean-Claude HUMETZ donne pouvoir à Mme Françoise MAES.

Nombre de votants : 07
Pour : 06
Contre : 00
Abstentions : 01

N°	2018	02	09
----	------	----	----

CONVENTION CCAS et TRADINEA RESTAURATION – A.C.F.D.C

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil d'Administration l'objet de la convention qui est de définir les engagements respectifs du CCAS et TRADINEA RESTAURATION – A.C.F.D.C visant à mettre en œuvre le portage de repas sur la commune de Lallaing.

Il précise que la convention prend effet à compter du 02/05/2018 jusqu'au 02/05/2020

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de partenariat qui lui est présenté entre le CCAS de Lallaing et TRADINEA RESTAURATION – A.C.F.D.C dont le siège social est situé Lieu-dit « Abbaye des Guillemins » 59127 WALINCOURT-SELVIGNY.

AUTORISE la signature de ladite convention proposant le portage de repas entre le 02/05/2018 et le 02/05/2020.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

La Vice-Présidente du CCAS

Madame Françoise MAES

